LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-200067460-20251211-B_2025_87-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Prises par délégation du Conseil Communautaire
Délibération n° 2020-141 du 15 juillet 2020

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi neuf décembre à dix-sept heures, les membres du bureau communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du trois décembre deux mil vingt-cinq.

Présent(e)s : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Arlette MICHEL, Éric LE BOUDEC, Dominique VIEL, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Jean-Pierre LE BIHAN, Gérard DABOUDET, Michel ULMER, Marcel PICHOT, Éric ROBIN, Joël CARRÉE, Chantal NÉVO, Yvon LE JAN, Sébastien QUINIO, Annie ROBERT, Alain GUILLAUME, Pierre PICHARD, Laurent BERTHO, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUÉDAL, Evelyne GASPAILLARD, Michel ROUVRAIS, Gérard MATHÉCADE ;

Excusé(e)s : Olivier ALLAIN, François HINDRÉ (pouvoir à Joël CARRÉE), Mickaël DABET (pouvoir à Éric LE BOUDEC), Benoît LARVOR (pouvoir à Éric ROBIN), Henri FLAGEUL (pouvoir à Gérard MATHÉCADE), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Maryline JAOUEN), Aurélie HERVÉ, Georges LE FRANC (pouvoir à Yohann HERVO), Nicole LE COUÉDIC (pouvoir à Arlette MICHEL), Joël FERRON.

Absent(e)s : Mickaël LEVEAU, Claude DELAHAYE, Claudine BROSSARD, Christian LE RIGUIER, Guénaël CHOUPAUX ;

Également présent(e)s : Roselyne ROCABOY, Arlette HINGANT, Marie-Thérèse PITHON, Pierrick GLAIS, Gwénaëlle KERVELLA, Odile LE STRAT ;

Secrétaire de séance : Yvon LE JAN.

B_2025_087 ACCORD DE TERRITOIRE OUST AMONT - LIÉ - SULON - POULANCRE 2025-2027 – PROGAMMATION 2026

Loudéac communauté en tant que structure Gemapienne est porteuse d'un accord territorial de bassin versant et travaille depuis 2018 à la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux.

Cet accord territorial prévoit la réalisation d'actions d'amélioration des pratiques agricoles et du suivi qualité des eaux, des actions de lutte contre l'érosion et le ruissellement, des actions de restauration de la qualité hydromorphologique des masses d'eau dégradées, de la continuité écologique et sédimentaire par l'aménagement des ouvrages problématiques.

La programmation financière pour l'année 2026 (cf. Annexe) a été présentée en comité de pilotage et s'élève au maximum à 467 043 € sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes. Des subventions à hauteur de 80 % maximum sont sollicitées pour financer ce programme d'actions dans le cadre de l'accord territorial, soit un reste à charge prévisionnel maximal de 99 613 €. Le reste à charge est financé par Loudéac communauté, la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh, Lamballe Terre & Mer, Saint-Brieuc Armor Agglomération et les producteurs d'eau.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

DÉCIDE

1. D'approuver la programmation financière pour l'année 2026 et le plan de financement présenté ;
2. D'autoriser le Président à solliciter les financements auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional, du Conseil Départemental des Côtes d'Armor ;
3. D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives afférentes.

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-200067460-20251211-B_2025_87-DE

Exercice :	41	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Présents :	28	Pour expédition certifiée conforme
Pouvoir(s) :	07	
Pour :	35	Loudéac, le 9 décembre 2025
Contre :	00	Le Président — Le secrétaire de séance
Abstention :	00	Xavier HAMON — Yvon LE JAN



Date : 2025.12.11 16:22:04 +01'00'



Date : 2025.12.11 16:28:17 +01'00'

Acte certifié exécutoire par : - Envoi en Préfecture et affichage électronique le : 11 décembre 2025